

COVID-19 : Une catastrophe économique annoncée pour le secteur de l'animation...



Communiqué de presse du 27 mars 2020

Avec l'annonce de la fermeture des établissements scolaires à compter de lundi 16 mars 2020 et le confinement prolongé ce n'est pas moins de 364 286 salarié.e.s (CCN : ECLAT, ALISFA, Sports, Tourisme social et familles rurales) qui vont voir leur contrat de travail suspendu suite à l'arrêt de leurs activités.

Un coup dur pour des salarié.e.s déjà en précarité !

Outre le manque à gagner important pour des structures associatives déjà économiquement fragiles, les salarié.e.s vont pour la plupart se retrouver en chômage partiel. C'est donc encore un coup dur pour un secteur d'activité déjà largement touché par la précarité (temps partiel voir très partiel contraint, rémunération faible, CDD...). En effet, un salarié mis en activité partielle ne percevra qu'environ 84 % de son salaire net. Cette situation risque de mettre en difficultés plusieurs salarié.e.s de la branche, où les petits revenus sont statistiquement souvent « chargé.e de famille » ou avec un salaire qui équilibre tout juste « le paiement du loyer ! ».

Des structures associatives en grande souffrance !

Cette décision va avoir de lourdes répercussions sur l'économie des structures associatives. Si à l'heure actuelle seules les activités périscolaires sont suspendues, il est fort probable que les activités extrascolaires le soient aussi prochainement. C'est un manque à gagner immense que vont devoir supporter les associations et les collectivités territoriales qui les soutiennent.

Un fond d'aide spécifique pour les secteurs du lien social, secteur d'utilité publique

Comme l'indique le préambule de la mission parlementaire sur les métiers du lien, le secteur de l'animation et particulièrement l'animation périscolaire est un secteur touché par la précarité.

Les associations, ont vu ces 5 dernières années leurs conditions économiques se dégrader significativement (fin des contrats aidés, baisse continue des dotations publiques, développement des appels à projet, ...).

Aujourd'hui, cette directive sanitaire impacte pleinement un secteur économiquement tendu et des salariés précaires.

La branche demande donc au gouvernement de débloquer un fonds d'aide spécifique (autre que l'allocation au chômage partiel) pour compenser la perte de salaire des salarié.e.s les plus précaires.

Nous demandons aussi qu'un plan de soutien financier soit établi pour accompagner les associations dans cette crise.



Contact Presse :
UNSA Education
Marie BAGGIO
marie.sep.unsa@gmail.com

06.63.04.20.92



Contact Presse :
UNSA 3S
Nicolas CAILLEAU
nicolas.cailleau@unsa.org

06.64.34.02.21